

Rapport de Recherche

COMITÉ : Conseil des droits de l'homme

PROBLÉMATIQUE : *Comment faire face à l'intensification de la discrimination raciale dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ?*

PRÉSIDENTES : Kassandra SCHNEIDER & Sophia SOARES REHDER

Comment faire face à l'intensification de la discrimination raciale dans le contexte de la pandémie de Covid-19?

MOTS-CLÉS

Conseil des droits de l'homme (CDH) : principale entité des Nations Unies en matière de droits de l'homme. Ayant pour rôle d'évaluer les situations de violations des droits de l'homme et d'émettre des recommandations pour y remédier, son objectif est de renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme partout dans le monde. Le Conseil a le pouvoir de débattre de toute question et situation relative aux droits de l'homme dans le monde.

Discrimination: La discrimination est un processus consistant à réaliser une distinction concernant une personne ou une catégorie sociale en créant des frontières dites « discriminantes », basées sur des critères tels que l'origine sociale ou ethnique, la religion, le genre, le niveau d'intelligence, l'état de santé, et menant à une stigmatisation sociale, voire à l'exclusion.

Covid-19: nom donné par l'OMS le 11 février 2020 à une nouvelle maladie infectieuse respiratoire apparue en décembre 2019, en Chine, et causée par le coronavirus SARS-CoV-2. Cette maladie respiratoire peut être mortelle chez les patients fragilisés par l'âge, par des maladies chroniques ou autres comorbidités. Elle se transmet par contact rapproché avec des personnes infectées. A l'heure actuelle, 241 millions de cas de personnes positives à la Covid ont été enregistrés dans le monde depuis le début de la pandémie, aboutissant à près de 5 millions de décès.

APERÇU GLOBAL

Depuis l'arrivée de la Covid-19 en novembre 2019, une intensification de la discrimination raciale s'est manifestée à l'échelle planétaire. Le 8 mai 2020, le Secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, a déclaré que « *la pandémie continuait à déclencher un raz-de-marée de haine et de xénophobie, de recherche de boucs émissaires et d'alarmisme* ». Il a appelé les gouvernements à « *agir immédiatement pour renforcer l'immunité de nos sociétés contre le virus de la haine* ».

La première forme de discrimination raciale qui paraît la plus évidente est celle de la discrimination anti-asiatique. En effet, que ce soit dans les médias, sur les réseaux sociaux, ou encore au sein des discours politiques, nombreux sont ceux qui ont fait preuve d'une hostilité ouverte envers les personnes d'origine chinoise, mais aussi les individus aux traits asiatiques en général, car notre société a tendance à ne pas distinguer entre les personnes d'origine chinoise, japonaise, vietnamienne... Les violences subies par ces personnes ne se limitent pas aux injures verbales ou écrites : des histoires bouleversantes d'agressions physiques - allant dans certains cas jusqu'au meurtre - ont été révélées aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Italie, au Kenya, au Brésil, au Moyen-Orient... On constate donc aisément l'ampleur et la gravité alarmante de cette discrimination. Des dirigeants et partis politiques ont parfois eux-mêmes encouragé, directement ou non, des crimes haineux, des actes racistes ou xénophobes, en tenant des propos hostiles à la communauté chinoise ou asiatique. Par exemple, l'emploi du terme « *virus chinois* » par l'ancien président des Etats-Unis Donald Trump, et de « *virus de Wuhan* » par le secrétaire d'Etat ont sans doute encouragé les discours de haine aux États-Unis. Aucun continent n'a échappé à cette déferlante de haine envers les personnes asiatiques ou d'origine asiatique.

Mais d'autres groupes ont également subi une intensification de la discrimination raciale à cause de la pandémie. Nous pouvons noter tout d'abord les personnes d'ascendance africaine : une étude menée par le *Pew Research Center* nous rapporte que les comportements ou commentaires racistes envers les noirs aux Etats-Unis ont été amplifiés par l'arrivée de la Covid-19. Les communautés Roms au nord de l'Espagne ont elles aussi été ciblées, au prétexte d'avoir été les premières contaminées par le virus et qu'elles présenteraient donc un danger majeur pour le restant de la société. Enfin, des communautés musulmanes en Inde ont été victimes d'attaques et d'autres formes de discrimination dans le cadre de la pandémie à leur tour, suite à l'idée selon laquelle un rassemblement organisé par un mouvement missionnaire au mois de mars aurait drastiquement empiré la situation sanitaire.

Les minorités ethniques sont ainsi désignées comme des boucs-émissaires, notamment à la suite de fausses informations dans les médias ou de propos racistes de personnes influentes, qui ne font qu'empirer la situation. Mais attention ! Même si ces discriminations sont en partie liées à la peur d'être contaminé et l'ambiance généralement fiévreuse associée au virus, il est important de savoir que ces discriminations n'ont pas seulement vu le jour à cause de la crise de la Covid-19 : elles existaient déjà depuis longtemps, et ont simplement refait surface de façon brutale et soudaine suite à la pandémie.

Ces discriminations deviennent d'autant plus alarmantes, qu'elles touchent au domaine de l'accès aux soins. Effectivement, au mois de juin de l'année dernière, les Nations Unies ont lancé un appel à l'action pour faire reculer les inégalités structurelles sous-jacentes qui ont été mises en évidence puis aggravées par la pandémie de COVID-19. Risques d'infection plus élevés, moindre accès aux soins de santé, plus fortes retombées socio-économiques : les données disponibles font clairement apparaître que le coronavirus affecte de manière disproportionnée

certaines communautés et minorités raciales ou ethniques. Généralement relégués à des statuts socio-économiques inférieurs à cause de discriminations bien ancrées, ces groupes ont été rendus davantage vulnérables par la crise, souffrant de taux d'infection et de mortalité plus élevés, de traitements sévères par les forces de l'ordre et d'un accès inégal à des soins médicaux adéquats.

D'après les chiffres de l'ONU sur les effets directs de la maladie, dans l'État brésilien de Sao Paulo par exemple, les personnes de couleur ont 62 % plus de risques de mourir du virus que les personnes blanches. En France, dans le département de la Seine-Saint-Denis où vivent de nombreuses minorités, une surmortalité a également été signalée. Aux États-Unis, le taux de mortalité lié au COVID-19 chez les Afro-Américains serait plus de deux fois supérieur à celui des autres groupes raciaux.

En vue de maintenir une cohésion sociale déjà extrêmement fragilisée par la crise sanitaire, il est donc primordial que les Etats et autres acteurs du monde entier prennent pleinement conscience de cette crise, de nature sociale cette fois-ci, et travaillent ensemble pour lutter contre ces brutalités qui nous concernent tous, quelle que soit notre apparence physique.

TRAITÉS DE L'ONU ET GRANDS ÉVÉNEMENTS

08/09/2001

Adoption de la Déclaration et le Programme d'action de Durban (DDPA)

Ce document propose des mesures concrètes afin de lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance, tout en incarnant l'engagement ferme de la communauté internationale à lutter contre ces écueils aux niveaux national, régional et international. Bien que la DDPA ne soit pas juridiquement contraignante, elle comporte néanmoins une forte valeur morale et sert d'appui aux efforts de sensibilisation déployés partout dans le monde.

22/02/2021

Vingt ans après l'adoption de la Déclaration de Durban, le Conseil des droits de l'homme a débattu de l'état d'avancement de la lutte contre le racisme et la discrimination, et particulièrement les effets négatifs que la pandémie de COVID-19 a eus à cet égard.

“Alors que nous nous efforçons de nous remettre de la pandémie et de construire un monde meilleur, il est temps de forger un nouveau contrat social basé sur l'inclusion et la durabilité. Le monde a besoin d'investissements plus importants dans l'inclusion et la cohésion, pour tirer parti des avantages de la diversité plutôt que de la percevoir comme une menace.”

- António Guterres, Secrétaire général de l'ONU

14/07/2021

Création d'un mécanisme international d'experts indépendants par le Conseil des droits de l'homme, afin de "promouvoir la transformation pour la justice et l'égalité raciales". Les experts examineront notamment les causes profondes du racisme systémique dans les systèmes judiciaires et législatifs, enquêteront sur les violations du droit international des droits de l'homme à travers le monde, et tâcheront de faire en sorte que les victimes et leur famille obtiennent justice et réparation.

SOLUTIONS POSSIBLES

1) Organiser une lutte multidimensionnelle à diverses échelles

Faire comprendre à toutes les échelles que la discrimination à l'encontre des personnes de couleur ne fera qu'aggraver les vulnérabilités existantes des groupes ethniques et accroître les préjugés hostiles et la haine dans le monde.

a) Au niveau international

- Promouvoir les actions d'organisations non gouvernementales (ONG) luttant contre le racisme tout comme leurs plateformes de récolte d'informations ;
- Mettre en avant et donner plus de poids au Comité pour l'Élimination de la Discrimination Raciale (CEDR) de l'ONU, en encourageant les États à prendre conscience des observations du Comité et à agir en conséquence.

b) Au niveau national

- Exhorter les États à respecter la *Durban Declaration and Programme of Action* dans le cadre de leur pays ;
- Favoriser la mixité ethnique et culturelle dans tous les milieux relevant de la compétence de l'État (fonction publique, éducation...).

c) Au niveau local

- Créer des numéros d'appel sans frais permettant de dénoncer les cas de discrimination raciale et obtenir du soutien dans les plus brefs délais ;
- Promouvoir toute initiative sociale/culturelle (films, spectacles, manifestations...) ou autre permettant de mettre en avant la mixité culturelle, sociale et ethnique au sein des communautés.

2) Adapter les systèmes législatifs et judiciaires

- Établir des lois rendant criminels les actes de violence discriminatoire, qu'ils soient verbaux ou physiques, et veiller à ce que celles-ci soient respectées et adéquatement sanctionnées ;
- Par le biais de l'éducation, la formation et la sensibilisation, favoriser les approches réhabilitantes et non pas seulement punitives afin de résoudre les problèmes à l'origine

d'actes discriminatoires, encourager la réinsertion post-carcérale et réduire le taux de récidive. Emprisonner les criminels est important mais il faut aussi les rééduquer et viser une éventuelle réinsertion.

3) Sensibiliser les nouvelles générations

Considérant que les comportements discriminatoires raciaux puissent être appris et désappris, la promotion de la tolérance et de l'acceptation raciales parmi les enfants dans les écoles peut être une approche utile à long terme pour éliminer la discrimination raciale. Les autorités des lieux de rassemblement social, tels que le travail, les hôpitaux, les événements sportifs, etc... peuvent intensifier eux-aussi les plaidoyers contre la discrimination raciale.

- Pousser pour la mise en place d'heures d'éducation morale dans les écoles pour donner l'opportunité aux élèves et aux professeurs d'échanger sur le sujet de la discrimination raciale : comment elle se manifeste, contre qui, quels en sont les dangers et comment y remédier ;
- Intégrer aux programmes scolaires l'histoire des minorités ethniques de chaque région/nation, de manière à inclure celles-ci dans la mentalité collective, éviter les discriminations liées à l'ignorance à leur égard et renforcer leur place en tant que membres de la communauté citoyenne ;
- Mener des campagnes de sensibilisation dans les sphères professionnelles et publiques en vue d'inciter la prise de conscience collective et modifier les comportements ou les habitudes susceptibles de contribuer aux diverses formes de discrimination raciale.

BIBLIOGRAPHIE

Aperçu global:

<https://www.un.org/fr/coronavirus/articles/UN-highlights-racial-discrimination-due-to-structural-inequalities>

<https://news.un.org/fr/story/2020/10/1079662>

https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Racism/COVID-19_and_Racial_Discrimination_FR.pdf

<https://www.hrw.org/fr/news/2020/05/12/le-covid-19-attise-le-racisme-anti-asiatique-et-la-xenophobie-dans-le-monde-entier> -> Exemples d'incidents xénophobes anti-asiatiques dans divers pays

<https://www.france24.com/fr/20200613-les-pays-africains-demandent-un-d%C3%A9bat-sur-le-racisme-au-conseil-des-droits-de-l-homme-de-l-onu>

<https://www.nationalgeographic.fr/societe-culture/coronavirus-le-nombre-dactes-racistes-anti-asiatiques-a-explose-depuis-un-an>

<https://www.un.org/pt/node/81216>

Traités et grands événements:

<https://www.un.org/fr/durbanreview2009/ddpa.shtml> -> 08 septembre 2001

<https://undocs.org/fr/a/conf.189/12> -> rapport complet de la ddpa

<https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/HRC/Pages/NewsDetail.aspx?NewsID=26925&LangID=F> -> 19 mars 2021

<https://news.un.org/fr/story/2021/07/1100122> -> 13 juillet 2021

Solutions possibles:

<https://www.un.org/fr/sections/what-we-do/protect-human-rights/index.html>

<https://ejceudaimonia.com/2020/10/28/rehabilitation-not-punishment-should-be-the-purpose-of-the-justice-system-discuss/>

<https://www.ohchr.org/fr/HRBodies/CERD/Pages/CERDIndex.aspx>

<https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CERD.aspx>

https://www.ohchr.org/Documents/Publications/Durban_text_en.pdf

<https://www.un.org/en/fight-racism/background/durban-declaration-and-programme-of-action>

<https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2020/12/07/eu-adopts-a-global-human-rights-sanctions-regime/>